

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Municipalité de Péribonka

Scrutin du

2016 12 18  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Steve Harvey, président d'élection :



**aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2016 12 18 \*  
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2016 11 04 \*\*  
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2016 11 04 \*\*  
année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2016 12 06 \*\*\*  
année mois jour



**aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2016 12 18 \*  
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2016 11 04 \*\*  
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2016 11 04 \*\*  
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2016 11 04 \*\*  
année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2016 12 06 \*\*\*  
année mois jour

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2016 12 06 \*\*\*  
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.**

Steve Harvey

Prénom et nom

312, Édouard-Niquet, Péribonka (Qc)

Adresse

418 374-2967

Ind. rég. Numéro de téléphone

G0W 2G0

Code postal

Signature

Donné à Steve Harvey Municipalité de Péribonka, le

2016 10 17  
année mois jour

Président d'élection

\* Le jour du scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

# Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Municipalité de Péribonka

Scrutin du

2016 12 18

année mois jour

Je, Steve Harvey, certifie, sous mon serment d'office, que  
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Avis public aux propriétaires d'un immeuble, aux occupants (SM-9) a été publié à la date et de la façon suivante :  
Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le   
année mois jour

et

insertion dans le journal \_\_\_\_\_ le   
Nom du journal année mois jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

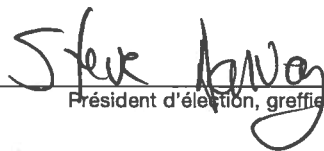
affichage le  2016 10 17 aux deux endroits prévus :  
année mois jour

1. Bureau de la municipalité de Péribonka  
Endroit

2. Journal Le Reflet  
Endroit

## Signature

Donné à Municipalité de Péribonka, le  2016 10 17  
Municipalité année mois jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier